

**Délibération du Conseil Municipal****D.2023-092****Commune de LAUZERTE**

ACTE : 3.5.3.

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES, DENIS, GAUCHET, MAZILLE.

MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : MME BASSO-GUICHARD A MME GAUCHET

MME BOURCIER A M. CAM

MME LARONDE A MME MAZILLE

Excusé(e)s / Absent(e)s : MME NEGRE, M. BADOE, M. BAÏADA

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 29/11/2023

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE CONTEUSE DANS LE CADRE DU FESTIVAL « ALORS...RACONTE » LE VENDREDI 26 JANVIER A 20 H 30 PAR L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE TARN ET GARONNE.**

Monsieur le Maire signale au Conseil que dans le cadre de l'organisation du festival « Alors Raconte » prévu le 26 janvier 2024 à Lauzerte, l'association « **LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE TARN ET GARONNE** », proposent la mise à disposition de la conteuse Ria Carbonez dans « *Histoire sans fin* » :

- L'association les « Amis de la Médiathèque Départementale » prend en charge les honoraires et défraiement du conteur et s'engage à conclure un contrat de cession avec le conteur

En contrepartie la commune s'engage avec l'association les « Amis de la Médiathèque » :

- Assurer la promotion de l'événement
- Mettre en place une loge pour la conteuse
- Fournir le personnel pour la logistique et l'accueil du public et de la conteuse ainsi que du technicien et de l'accompagnateur de l'association
- Prévoir un verre de l'amitié pour le public
- Prévoir les repas du technicien, de la conteuse et de l'accompagnateur de l'association

Monsieur le Maire souhaite soutenir cette action et cet événement. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par la convention de mise à disposition de conteur envoyée par l'association : « Les amis de la Médiathèque du Tarn et Garonne.

Après lecture du modèle de la convention pour la mise à disposition de conteur, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au dossier de conseil.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE :** la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition d'une conteuse avec l'Association des Amis de la Médiathèque Départementale » afin de pouvoir proposer le festival « Alors...Raconte » sur la commune de Lauzerte
- **CHARGE :** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
  
François LE MOING